



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 164 FE/32

Réunion du 23/05/2018

Présents : MM. FREREJACQUES A - PAGANT JM - NAUDET JP - ARMENOULT S

COURRIERS

- ✓ E- mail Ville de Dijon : réensemencement des terrains de sport gazonnés
- ✓ E- mail Ville de Dijon : conditions d'utilisation des installations sportives municipales
- ✓ E- mail Fc des Bo' : Pris note.
- ✓ E- mail Municipaux Chenôve et Groupama (Footclubs)

SPORTIVE

La commission en possession de l'accord des deux clubs autorise les modifications ci-dessous :

- *Match 19799661 Municipaux Chenôve – Groupama Sports se jouera le jeudi 24 mai à 19h30*
- *Match 19799663 Team 2000 fc 1 – FC des BO' se jouera le mercredi 30 mai à 20h30 - terrain annexe du parc des sports*

Les clubs désirant un terrain d'entraînement pour la saison 2018/2019 sont priés d'envoyer leurs souhaits auprès du secrétariat du district avant le 31 mai 2018.

AG FOOT ENTREPRISE

**L'assemblée générale des clubs de Foot-Entreprise de la saison 2017/2018
aura lieu le mercredi 13 juin 2018 à 18h30
Au siège du District de Football de Côte D'or**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**